

Première adhésion et adhésion CCGières pour l'année 2025

Vous souhaitez rejoindre le cyclo club de Gières et nous vous en remercions. Outre les renseignements que vous avez déjà pu avoir sur le club par des amis, des premières sorties d'essai, vous trouverez l'essentiel sur notre fonctionnement sur la page dédiée de notre site Internet <https://www.ccgieres.fr/informations-nouveaux-membres/>

Voici les différents documents à renseigner, signer et nous remettre pour finaliser votre adhésion.

Certificat médical

Il n'existe plus à la FFVélo. Vous devez lire le questionnaire santé joint (et éventuellement ses annexes si vous vous posez des questions) et cocher la case correspondante sur la fiche d'adhésion. VOUS GARDEZ VOTRE questionnaire santé pour vous. Il n'y a rien à faire sur le questionnaire en lui-même, à part le lire.

Par contre, si vous pensez faire des cyclosporatives ou des grimpées, il vous faudra un certificat médical avec mention "compétition sportive" de moins d'un an à chaque inscription. Vous pouvez aussi le joindre à votre demande de licence et la date du certificat avec la mention « cyclisme compétition » sera visible sur votre licence.

La saisie des licences 2025 débutera dès la réouverture de l'intranet FFvélo (pour les dossiers complets), en général début janvier.

Les documents nécessaires peuvent être téléchargés à partir du site du Club.

<https://www.ccgieres.fr/le-club/les-inscriptions/>

Vous pouvez compléter votre dossier de 2 façons différentes.

1) par mail. Vous complétez directement les fichiers pdf sur votre ordinateur / téléphone... et vous les envoyez par mail (benoit.lebrun38@orange.fr). Vous réglez par virement bancaire.

2) au format papier. Il n'est pas envisagé pour le moment la mise en place de permanences pour les inscriptions. Vous imprimez les différents documents à me rendre (voir ci-dessous) et vous me les donnez complétés lors des 2 réunions adhérents du 8 janvier et du 5 février. Si vous souhaitez aller plus vite, merci de me faire parvenir par courrier postal adressé à : **Benoît Le Brun, 25 rue Jean Jacques Rousseau, 38400 Saint Martin d'Hères.**

Le dossier complet comporte obligatoirement les documents ci-dessous pour une licence.

1) Formulaire d'adhésion 2025 (renseigné, daté et signé)

2) Chèque établi à l'ordre du « Cyclo Club de Gières »

Ou virement bancaire. IBAN : FR76 1390 6002 1785 0166 1619 889

En précisant lors du virement : Nom, Prénom, Licence FFvélo

3) Notice d'information du licencié 2025 à signer (renseignée, datée et signée en page 3)

4) Pour les pratiquants VAE, la charte VAE (renseignée, datée et signée)